



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 12 JUIN 2014 - N° 240 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 7 juillet 2014

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
X	
X	
X	
	Jean-Pierre PECOUL
X	
	Pascale GALL-BORRUT
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

	Férial TERKI
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	
	Geneviève DEGOLS

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Renaud SOROT
X	
X	
X	
X	

COLLEGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUJ**
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
X	

PERSONNALITES EXTERIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Frédéric LEMOIGNO

PERSONNALITES EXTERIEURES A TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
	Michel VIGNES

30 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :

Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-Président du CA

Christophe IUNG

- Vice-Présidente Etudiante

Camille HOUDINGER

- Directrice de CASSIOPEE

Michèle BARBUSSE

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève DEGOLS

Maurizio NOBILI

Maurizio NOBILI

- Directeur(trice)s de Département

Gilles DESPAUX (EEA)

Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)

Yann MONERIE (PEIP)

- Chefs de service

Christiane FRAMBOURG (Masters)

Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)

Thierry KAUFFMANN (SIF)

Nicole MAGNAN (Licences)

Christophe TUGAUT-BRIGADIS (Relations Entreprises)

- Invités exceptionnels

Romain PAGANELLI (Directeur Général Délégué Campus)

Michèle LEVEQUE (Cellule Offre de Formation)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Ass. Direction)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h45. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du Procès-Verbal n° 239 du 21 mai 2014,
3. Point sur la fusion et la structuration du site,
4. Point sur le Plan Campus,
5. Présentation du contrat de service informatique DSI-FdS,
6. Discussion sur le cadrage MCC 2014-2015,
7. Point sur le LMD4,
 - a. Retours AERES,
 - b. Point d'étape sur les masters,
 - c. H/E Licence,
 - d. Modalités de mise en œuvre de l'offre de formation LMD4,
8. Projets étudiants,
9. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- ESPE

M. HALBOUT précise qu'il a mis à disposition des conseillers la présentation communiquée lors du Conseil de l'ESPE, le 27 mai dernier.

M. HALBOUT entend insister sur le point numéro 5.1 *Professeur Formateur Académique* tout en rappelant que le Rectorat d'académie met à disposition un certain nombre d'enseignants du secondaire pour participer à la formation professorale.

M. HALBOUT fait ensuite part de la réflexion qui a été formulée sur les Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC -. La modalité d'évaluation adoptée par l'ESPE est la même que celle actuellement actée au sein de la Faculté des Sciences.

Concernant les Emplois d'Avenir Professeur - EAP -, **M. HALBOUT** précise qu'il a rédigé avec **M. SABY**, une note d'alerte à l'attention de **Mme le Recteur**. L'objectif est de rappeler le cadrage concernant les EAP, à savoir que les établissements du Secondaire employant nos étudiants puissent les libérer et concentrer les heures sur un nombre réduit de demi-journées ; ce dispositif devant leur permettre ainsi de mieux préparer les concours.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que le Ministère a demandé à l'Université Montpellier 2 de faire remonter son budget « projet » pour être en mesure d'ajuster sa dotation.

M. HALBOUT évoque la situation des « reçus-collés » - étudiants qui ont acquis leur 1^{ère} année de Master mais pas le concours -. Les discussions au sein de l'ESPE ont porté sur les solutions proposées permettant à ces étudiants de poursuivre leur master en M2 tout en se voyant proposés des enseignements destinés à préparer à nouveau le concours ; la priorité étant qu'ils réussissent leur CAPES.

M. BOUBY est étonné car les MCC sont prioritairement adoptées par la composante.

M. HALBOUT explique que les MCC sont votées au niveau de l'université après avis de la composante. Il précise qu'il y a une volonté d'harmoniser les MCC pour l'ESPE. La proposition d'harmonisation s'est faite au vu des pratiques de la Faculté des Sciences de Montpellier et des autres composantes. La FdE et la FdS ont des MCC à peu près identiques. Il découlera de cette volonté d'harmonisation, le fait que la Faculté ne soit pas sollicitée pour modifier ses Modalités de Contrôle de Connaissances.

Pour **M. BOUBY**, l'avis de la composante concernant ses MCC est plus important que celui de la direction de l'université ou de l'ESPE qui demeure par ailleurs au PRES et qui n'est donc pas une université : il pointe des dérives du système qui est en train de se mettre en place !

M. HALBOUT n'est pas du même avis que **M. BOUBY** et précise qu'il est opportun que le Conseil de l'ESPE essaie d'homogénéiser les pratiques et ce, prioritairement entre des acteurs ayant des missions similaires.

b- CRCT et avancement des Enseignants-Chercheurs

M. HALBOUT rappelle que les calendriers sont disponibles sur l'ENT. Il annonce que les collègues directement concernés ont déjà eu les documents.

c- Résultats de la campagne d'emplois

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée les résultats de la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2013-2014 avec les classements des Comités de sélection et la liste des postes vacants ouverts.

d- Postes vacants - ATER et ATE -

M. HALBOUT rappelle que la liste des postes vacants ATER est consultable sur l'ENT.

e- Projets TICE

M. HALBOUT signale qu'il a mis à disposition du Conseil deux projets TICE dans le cadre d'appels à projet Unisciel. Il précise que **Mme BOILLO** est le porteur de ceux-ci pour la Faculté des Sciences. Ces projets sont en lien avec la mise en place de la remédiation en L1 et les tests de positionnement.

f- Gratification des stagiaires

M. HALBOUT rappelle que le Sénat a refusé le projet modifiant les modalités de gratification des stagiaires. La proposition initiale était de porter à un mois la durée à partir de laquelle un stagiaire doit être rémunéré. Cela aurait eu des conséquences embarrassantes pour la Faculté des Sciences. Par ailleurs, il précise que l'augmentation de gratification du stagiaire est reportée d'un an.

Toutefois, **M. HALBOUT** a alerté les Directeurs de départements d'enseignement sur le fait que cette gratification devra être sensiblement augmentée pour nos stagiaires. Il faudra donc anticiper, au niveau des laboratoires, la masse salariale dédiée à cette gratification.

g- Projets de partenariats avec le Lycée Georges Frêche

M. HALBOUT informe le Conseil d'un projet de partenariat avec le Lycée hôtelier Georges Frêche.

M. HALBOUT rappelle qu'il avait évoqué ce projet lors d'un précédent Conseil. La Faculté des Sciences a développé avec cet établissement, un certain nombre d'actions dans le cadre de l'ouverture de la semaine des Mathématiques : le Proviseur, pleinement satisfait par ce dispositif, souhaite dorénavant que ces actions de valorisation des sciences deviennent pérennes - les sciences comme la Chimie, l'Agro-alimentaire, les Mathématiques et le Numérique étant présentes dans la cuisine -.

M. HALBOUT demandera à **M. SABY** de venir présenter ce partenariat lors du Conseil de rentrée 2014.

h- Salon de l'étudiant

M. HALBOUT informe l'Assemblée que le salon de l'Etudiant se déroulera du 15 au 17 janvier prochain au Parc des Expositions de Montpellier.

i- « Fête » de la Faculté des Sciences : jeudi 27 novembre 2014

M. HALBOUT précise qu'une réunion en présence des étudiants s'est déroulée cette semaine pour l'organisation du prochain Gala de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il en ressort notamment la volonté de modifier l'appellation « Gala » qui ne convient pas à cet événement. Outre les festivités, cette « fête » comprendra la journée des Masters ainsi qu'une présentation de la mobilité internationale.

M. HALBOUT reviendra vers le Conseil lorsque le cahier des charges et le programme de cette manifestation seront connus.

j- Commission de prospective

M. HALBOUT propose une présentation du cahier des charges de la Commission de prospective lors du bilan annuel. Il précise qu'il va travailler avec **M. NOBILI**, Directeur adjoint et **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif sur les modalités de fonctionnement de cette Commission et son déploiement progressif.

k- Conseil Restreint du 16 juin 2014 (avancement des Enseignants-Chercheurs)

M. HALBOUT rappelle qu'un Conseil restreint se réunira le lundi 16 juin 2014 afin de statuer sur les propositions d'avancement pour les Enseignants-Chercheurs.

l- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe le Conseil de la Faculté des Sciences que sa prochaine séance interviendra exceptionnellement le **lundi 7 juillet 2014, 14h30 - Salle des actes - bâtiment 7**, Campus Triolet -. L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 240 - Conseil du 12 juin 2014,
3. Vote de conventions,
4. Avis sur le contrat de service FdS-DSI,
5. Point sur l'évaluation des enseignements,
6. Point sur le LMD4,
7. Bilan 2013-2014.

M. HALBOUT précise que le point principal de ce Conseil portera sur le bilan annuel 2013-2014.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau.

2) APPROBATION DU PV N°239 - 21 MAI 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **M. ALI** a donné procuration à **Mme TERKI**,
- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **M. IN** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. LAGARRIGUE** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **M. LE CLEZIO** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. OGLIASTRO** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,

- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **M. VIGNES**.

M. HALBOUT demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le PV n°239

M. HALBOUT les invite ensuite à voter le PV n°239 du 21 mai 2014.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prends pas part au vote : 1

Abstention : 4

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 239 du 21 mai 2014 recueille un avis favorable.

3) POINT SUR LA FUSION ET LA STRUCTURATION DU SITE - INTERVENTION DE C. IUNG, VP CA

M. HALBOUT invite **M. IUNG**, Vice-Président du Conseil d'Administration à le rejoindre afin qu'il présente un point de situation sur le projet de fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2 et la mise en place de la COMMunauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE).

M. IUNG précise qu'il souhaite présenter un état des lieux sur la politique de site et sur la COMUE. Il rappelle que les Statuts de la COMUE devraient être validés par les 5 universités avant le 20 juillet prochain.

M. IUNG présente *l'annexe 1*.

M. IUNG indique que ce document est une base de travail qui peut donner une image du site à l'échelle nationale.

M. IUNG souligne qu'un travail important est actuellement réalisé pour doter le site de structure de concertation et de coordination, qui seront rassemblées dorénavant au sein de la COMUE. Par exemple, sur la région Languedoc Roussillon, il n'existe plus de doublon en termes de Formation ; les 5 universités et l'Ecole de Chimie présentant, via la COMUE, une politique de Formation commune.

M. IUNG explique ensuite qu'un CFA unique est actuellement en train de se créer. Il sera rattaché à la COMUE.

M. IUNG précise qu'à l'initiative des Directeurs d'IUT, il existe une volonté d'afficher, au niveau de la COMUE, un ensemble qui regrouperait tous les Instituts Universitaires de Technologie en une « Fédération d'IUT ». Cela donnerait assurément plus de visibilité auprès du public étudiant et du monde des entreprises.

M. IUNG entend donner d'autres justifications pour la mise en place de la COMUE. L'appel d'offre IDEX 3 va mobiliser la communauté scientifique sur le site, et ce, tout en concevant que chacun ait son propre positionnement politique vis à vis des initiatives d'excellence.

M. IUNG constate qu'il n'y a pas eu un travail très important réalisé localement pour l'IDEX. Néanmoins, il est clair qu'avoir l'IDEX suppose de montrer que nous avons les capacités en termes d'organisation et de mise en œuvre.

M. IUNG présente ensuite le thème fédérateur scientifique qui pourrait caractériser l'IDEX en Région LR : la sphère du vivant, qui peut englober à la fois les sciences présentes notamment à l'Université Montpellier 2 et à l'Université Montpellier 1 mais aussi les sciences humaines de l'Université Montpellier 3.

M. IUNG explique que la COMUE est l'outil qui mettra en œuvre cette structuration et ensuite, permettra de disposer d'une gouvernance pour l'IDEX.

M. IUNG rappelle que **M. HALBOUT** a mis à disposition des membres du Conseil, les Statuts dans leur version actuelle. La méthode de travail des 5 universités et de l'Ecole de Chimie a consisté à commencer par la structure statutaire. Lui-même aurait préféré parler d'abord du fond avant que ne soient rédigés les Statuts mais, le Ministère souhaite disposer d'un point d'avancée des Statuts

des différentes COMUE. Ce document ne passera pas en Conseil d'Administration à court terme car les personnels de l'Université Montpellier doivent avant cela s'emparer du dossier, en même temps que se construit une politique de site. La démarche du Président a été de demander aux personnes ayant travaillé sur les Statuts de l'UM2 - **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, **M. IUNG**, **M. PIERROT**, Directeur de l'IUT Montpellier et **M. PAILLET**, DGS - de coordonner le travail de réflexion sur les Statuts de la COMUE.

M. IUNG indique que se pose encore la question de place des organismes de recherche au sein de la COMUE. Pour l'instant, le positionnement des organismes est fluctuant. La version de travail transmise aux Administrateurs en comprenait certains, qui se sont par la suite retirés. La semaine dernière, l'IRD a demandé de figurer dans la COMUE. Actuellement, 10 organismes participent à cette réflexion. Chacun disposant de sa politique nationale, ils doivent choisir entre l'alternative suivante : être membre de la COMUE et faire partie du Conseil d'Administration ou être associé et ne pas faire partie automatiquement du CA. Les organismes intégreront cette Communauté lorsqu'ils auront une vision claire de ce que l'on veut faire avec la COMUE.

M. IUNG précise que les Statuts sont incomplets et le contenu s'avère insuffisant en l'espèce pour afficher notre volonté de construire une politique commune.

M. IUNG conclut son intervention sur le fait que les 5 universités travaillent très bien ensemble mais elles ne veulent pas trop le montrer.

M. HALBOUT donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY veut informer les conseillers sur ce qui se met réellement en place. Il rappelle que Sud Education est contre la COMUE et la loi Fioraso. Le choix de mettre ou non en place la COMUE, les modalités de sa mise en œuvre par rapport aux Directions des différentes universités et organismes, toutes ces dispositions sont anormales car la loi prévoit plusieurs formes de regroupements :

- La fusion totale de toutes les universités d'une région ou d'une académie,
- La COMUE,
- L'association : les universités restent indépendantes et font une politique de site mais, chaque CA reste indépendant contrairement à la COMUE. Les universités concluent une convention au sein de laquelle l'une d'entre elles les représente ponctuellement auprès du Ministère et des collectivités locales et rend compte des discussions en cours dans toutes les universités associées.

M. BOUBY indique que Sud Education promeut le regroupement sous forme associative.

M. BOUBY explique que dire qu'il y a eu des discussions avec le personnel de l'Université Montpellier 2 sur le mode de regroupement, est une aberration. Sud Education veut que les personnels soient pleinement informés et qu'ils aient le choix par rapport aux modalités de regroupement.

M. BOUBY rappelle que Sud Education est contre la fusion UM1/UM2 quand celle-ci est souhaitée afin d'être le plus gros établissement universitaire au sein de la COMUE.

Concernant les Statuts, **M. BOUBY** rappelle que les Régions sont en train de « bouger ». Quel est le bon périmètre pour mettre en place la COMUE ? D'après Mme FIORASO, l>IDEX sera appuyé sur une COMUE et non sur un regroupement associatif.

M. BOUBY précise que cela est totalement illégal car la loi prévoit que le choix appartient aux universités et non à l'administration centrale.

M. BOUBY indique que l'Université de Toulouse a déjà l>IDEX ; il ne sera pas redonné à une COMUE ayant déjà bénéficié d'un IDEX.

S'agissant de la structuration, **M. BOUBY** entend faire remarquer que l'on nous informe sur le fait que la COMUE sera mise en place mais n'aura pas d'effets sur les universités et les organismes. Si la COMUE a un IDEX, toutes les formations qui lui sont adossées seront automatiquement rattachées à la Communauté qui sera donc, la seule accréditée pour les diplômes et les financements.

M. BOUBY rappelle que la COMUE a son propre CA qui « gouvernera tout le monde ». Il faut savoir que dans les Statuts de la COMUE, les CA décident de leur propre fonctionnement. Actuellement, il s'agit d'un EPSC avec des Statuts universitaires alors même que les CA sont totalement différents de l'université et au demeurant, la moitié des membres sont nommés - Région, entreprises et représentants des universités - et l'autre moitié élue - une partie d'élus directs et l'autre partie, sur un mode d'élections indirectes : « Petit à petit, on centralise le pouvoir en haut pour nous dire ce qu'il faut faire ! ».

Ensuite, **M. BOUBY** reprend l'exemple de l'ESPE qui a été mise au PRES - alors même qu'à l'origine, le PRES avait été créé pour gérer principalement le Plan Campus - et est maintenant est transformé en COMUE : les Statuts ne sont jamais constants !

M. BOUBY insiste : le but réel de la COMUE est de faire voter par son CA le Statut de « grand établissement ». Cela signifie sortir du fonctionnement universitaire des formations qui seront adossées à la COMUE et qui deviendront des cursus d'excellence.

A la question, « quelles seront les conséquences pour les étudiants ? », **M. BOUBY** répond que les frais d'inscriptions deviendront exponentiels.

Plus généralement, **M. BOUBY** indique que Sud Education reproche aux universités de ne pas donner le choix sur le mode de regroupement et de ne pas avoir de vision sur ce qu'il se passera dans l'avenir.

M. BOUBY est étonné que l'on ne parle pas du regroupement avec Toulouse, des frais d'inscription et de l'avenir de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il rappelle que cette composante deviendra un collège universitaire car les formations d'excellence seront adossées à la COMUE. La Faculté aura de plus en plus d'étudiants avec un niveau de plus en plus faible malgré les nombreuses mises en place d'aides. Dans ce cadre, **M. BOUBY** suppose que la COMUE captera une part des financements des universités pour faire fonctionner ses diplômes d'excellence.

M. BOUBY rappelle que de 2012 à 2014, le budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a diminué de 400 millions d'euros. D'ailleurs, Mme FIORASO n'a-t-elle pas fait une déclaration par rapport aux économies à réaliser ! Il est prévu de 2015 à 2017 une diminution de 1,5 milliards d'euros ! Au lieu d'avoir plus d'argent pour ces regroupements, il va y en avoir de moins en moins et vu « qu'en haut » il y aura de plus en plus de frais, les formations vont coûter de plus en plus chères : l'argent va être aspiré du bas vers pour le haut !

M. BOUBY signale que les Statuts des Enseignants-Chercheurs vont être remodelés ainsi que ceux des personnels des organismes de Recherche. **M. BOUBY** rappelle que les Enseignants-Chercheurs qui exercent au sein de la Faculté des Sciences, devront faire de plus en plus d'heures d'enseignement compte tenu du nombre d'étudiants qui augmente. L'Enseignant-Chercheur va devenir petit à petit un enseignant avec des heures de service beaucoup plus larges et si les chercheurs du CNRS sont intégrés à l'Université, le niveau de Recherche des Enseignants-Chercheurs ne pourra pas concurrencer celui des Chercheurs du CNRS. Pour ceux-ci, il deviendra intéressant de dispenser un enseignement en Master ; aussi, ils demanderont bien évidemment à réaliser leurs cours sur les seules thématiques d'excellence.

Pour **M. BOUBY**, le problème est le manque d'informations au regard du mode de regroupement que confère la loi. Certains ont décidé à la place des personnels et leur ont donné les Statuts « pour les amuser ».

M. BOUBY rappelle que les Statuts après avoir été mis en place, seront modifiés par le CA de la COMUE, avec un avis uniquement consultatif des universités membres.

M. BOUBY explique que la COMUE est présentée comme réversible, ce qui signifie que les universités qui le souhaitent ne pourront pas en sortir. Une fois que les universités seront regroupées, que l'IDEX sera donné à la COMUE, quelle université voudra sortir ?

M. HALBOUT prend la parole et indique qu'il entend bien certains points d'alerte présentés par **M. BOUBY**, notamment sur les menaces financières et les problématiques statutaires. En outre, sur le point COMUE et l'organisation du site, il adhère à l'intervention de **M. BOUBY** concernant notamment la méthode : le débat qui est actuellement mené aurait dû avoir lieu il y a longtemps. Lors des précédents Conseil, **M. HALBOUT** a indiqué qu'il regrettait que l'application de cette loi, qui a été votée il y a un an, n'ait pu être discutée plus en amont.

M. HALBOUT rappelle que le problème initial est la loi LRU est le passage aux responsabilités élargies des établissements qui, de fait, entraîne un désengagement de l'Etat en leur donnant, par exemple, la gestion de la masse salariale : ce schéma induit une compétition. Un certain nombre d'établissements, dont la Faculté des Sciences de Montpellier, ont pris une position très ferme sur ce sujet en demandant un réengagement de l'Etat. Cependant très peu d'Universités se sont jointes à l'appel enjoignant l'Etat de reprendre la gestion de la masse salariale.

M. HALBOUT précise que la loi a le mérite de proposer des cadre pour des regroupements et il trouve la démarche plutôt bonne ; il y a un réaménagement du paysage, ce qui signifie que l'on arrête de faire de petites et de grandes universités et de prôner la concurrence entre elles.

M. HALBOUT défend la fusion car il est, de son point de vue, important d'harmoniser les pratiques et de gérer, en commun, par exemple, l'ensemble des laboratoires. Toutefois, cette fusion ne doit pas être mise en place pour écraser les voisins !

Pour **M. HALBOUT**, il est intéressant de jouer la carte de la COMUE en lui donnant un peu de souplesse et en faisant attention à ce qu'elle dispose d'un véritable fonctionnement démocratique. La COMUE peut être une plus-value pour le site, à condition de s'en emparer et que tout le monde - les partenaires, les organismes, dans le respect de leurs missions nationales, les universités avec leurs spécificités et leurs personnels - s'y retrouvent ! Au sein de cette Communauté, il faudra proposer une coordination de l'offre de formation et une politique d'insertion homogène, organiser une communication de manière positive et structurer la recherche.

M. HALBOUT rappelle qu'effectivement persiste la crainte du collège universitaire : la COMUE ne disposera pas de nouvelles composantes. La Faculté des Sciences de Montpellier doit y veiller et s'assurer de rester la composante scientifique de référence au sein de l'académie, et dans une COMUE organisée et forte ! Cela sera le gage de survie entre Toulouse et Marseille.

Enfin, **M. HALBOUT** ajoute que l'IDEX sera une source de financement supplémentaire mais ne doit pas être la raison pour laquelle se fait la COMUE : celle-ci est créée pour travailler ensemble ! Ce qui inquiète le plus **M. HALBOUT** est qu'avec l'IDEX, se fasse autre chose que la COMUE ; qu'on crée pour faire l'IDEX, un périmètre d'excellence et que l'on oublie certains acteurs.

M. VERNICOS ne comprend pas : « on nous explique qu'en ajoutant une couche au mille-feuilles existant, tout ira mieux ; que la COMUE est faite pour l'IDEX ! ». Il comprend donc que la volonté de faire une COMUE est uniquement d'obtenir l'IDEX.

M. HALBOUT précise une nouvelle fois que l'IDEX risque de créer la délimitation d'un périmètre d'excellence plutôt que d'organiser une COMUE où tout le monde se retrouve. L'intérêt est dorénavant de travailler sur des Statuts de la COMUE, de faire en sorte de n'oublier personne et de veiller à ce que tous les acteurs soient représentés. Sinon, il y a un risque de revenir à une logique d'exclusion alors même qu'il faut donner la priorité à l'aménagement du territoire et à sa coordination.

Pour **M. VERNICOS**, la priorité est la formation des futurs Enseignants-Chercheurs mais on ne dispose pas à ce jour, des moyens de l'entreprendre. La seule chose qu'il entend est l'IDEX !

M. BOUBY rappelle que les universités ont vécu la décentralisation avec le passage aux RCE : cela signifie concrètement que l'Etat s'est déchargé sur les Régions et les universités. Actuellement, l'Etat centralise pour piloter. Ceux qui dirigeront et qui seront dans la « surcouche supplémentaire sont des morts de faim » par rapport à l'excellence : ils ont bien évidemment d'autres visées que la formation et l'enseignement.

Pour **M. BOUBY**, la COMUE va obliger les universités « à se taire » et à mutualiser les choses. La Faculté des Sciences restera la seule UFR transversale parce que les formations qui seront appuyées par l'IDEX, appartiendront à la COMUE et échapperont donc aux UFR de base : elles seront des formations d'excellence portées par la COMUE.

M. BOUBY s'inquiète de ne pas connaître les personnalités qui dirigeront la COMUE. Il n'y aura pas d'élu direct et les représentants BIATSS et ITA seront minoritaires au CA.

M. BOUBY donne rendez-vous aux membres du Conseil dans 10 ans pour écouter ce que **M. HALBOUT** dira au sujet de la nouvelle université !

M. HALBOUT lui répond qu'il n'entend pas faire partie de l'équipe de direction d'une université telle que l'a décrite **M. BOUBY**. S'agissant des élections directes, il rappelle qu'elles sont inscrites dans la loi.

M. BOUBY précise que les Statuts zéro de la loi ne prévoient pas des élections directes.

M. IUNG indique qu'en effet la méthode est critiquée mais, il n'est pas sûr que d'autres composantes aient un dialogue identique et aussi approfondi qu'à la Faculté des Sciences ! Il demeure favorable à ce qu'il y ait un large dialogue et de nombreuses propositions.

M. IUNG indique que le Président de l'Université Montpellier 2 a proposé un regroupement sous la forme d'une association mais cela n'a pas été retenu. L'établissement leader aurait été l'Université de Montpellier.

Pour **M. IUNG**, il n'y a pas de système parfait !

Concernant l'IDEX, **M. IUNG** indique que pour « résister » à tous les scénarios présentés par **M. BOUBY**, il faut être robuste ! La responsabilité collective est de faire en sorte que la Région Languedoc Roussillon soit exemplaire dans le domaine de la Formation et de la Recherche. IDEX ou pas, le travail doit se faire ensemble !

M. IUNG confirme que l'IDEX pourrait apporter plus d'argent et qu'il serait intéressant d'effectuer une analyse sur ce que va porter l'IDEX.

M. IUNG rappelle que le premier message qui doit être porté est le suivant : « Comment faire en sorte que notre Région soit structurée de façon la plus cohérente possible ? ».

M. IUNG indique que si la COMUE est une structure de plus qui n'apporte rien à la Région en termes de visibilité et d'efficacité, en tant qu'Administrateur, il ne votera pas pour une coquille vide !

M. BOUBY rappelle que les Comités Techniques des organismes et les organisations syndicales des universités sont opposés à la mise en place de la COMUE. Aussi, des Présidents d'université demandent un moratoire. Mais pour Sud Education, un moratoire ne changera rien.

M. BOUBY précise que le seul avantage qu'il y a eu avec la mise en œuvre de l'autonomie des universités est que leurs agents soient les seuls à être autonomes et ainsi, puissent valider leurs choix. Avec la mise en place de la COMUE, il y aura une « couche au-dessus » avec des personnes bien pensantes qui diront quoi faire : c'est la destruction du système de l'Enseignement et de la Recherche

M. HALBOUT remercie **M. IUNG** pour ce débat qui a le mérite de « vivre » au sein à la Faculté des Sciences : ce n'est pas le cas partout ! **M. HALBOUT** indique qu'il aurait véritablement souhaité qu'il ait lieu avant.

M. HALBOUT conclut son propos en notant qu'effectivement beaucoup de personnes sont hostiles à la COMUE et ce, pour des raisons différentes :

- les Présidents d'université, pour garder leurs pouvoirs !
- les organisations syndicales, trouvant que cette mise en place se fait dans la précipitation et sans concertation !

4) POINT SUR LE PLAN CAMPUS

M. HALBOUT invite **M. PAGANELLI**, Directeur Général Délégué Campus à présenter un bilan d'étape sur le Plan Campus.

M. PAGANELLI présente le Plan Campus UM2 tout en précisant qu'il est aussi présent pour répondre aux questions des Conseillers - **annexe 2 et 3** -.

Une fois la présentation effectuée, **M. BOUBY** prend la parole et demande si les stationnements qui se trouveront en périphérie du Campus seront payants.

M. PAGANELLI explique qu'il ne peut pas répondre au nom des collectivités locales. Les aménagements vont s'étaler sur 8 ans, le plan proposé est donc flexible. Des groupes de travail vont être créés ; une vaste concertation auprès des usagers sera menée.

M. HALBOUT ajoute que **Mme MARION**, représentante de Montpellier Agglomération au Conseil de la Faculté des Sciences, est parfaitement sensibilisée à ce projet. A cet effet, elle pourra répondre à l'Assemblée notamment à propos de certains problèmes relatifs à la ligne 5 du Tramway.

M. PAGANELLI complète son intervention en précisant que la concertation sur la ligne 5 est ré-ouverte sur le segment Sud : son tracé traverse le parc Montcalm, ce qui n'est pas satisfaisant. Le tracé du segment nord n'est pour sa part, pour l'instant, pas remis en cause.

M. VINDOLET indique qu'il y a tout de même un problème de parking avec l'arrivée de cette ligne 5.

M. PAGANELLI lui répond qu'il est d'accord, mais les propos de Montpellier Agglomération quant à l'aménagement de ce trajet sont plutôt rassurants. S'il devait y avoir une réduction mesurée des stationnements, cela se ferait en fonction des résultats prévisionnels concernant cette nouvelle desserte en transport en commun. De nouvelles aires de stationnement seront créées. Il y aura un travail

sur le nombre de places de parking qui restera équivalent et seront ensuite étudiées, au fur et à mesure, la réduction du stationnement sauvage et la répartition des places sur le Campus.

M. FILHOL fait part d'un problème relatif au pôle Balard enseignement qui sera de l'autre côté d'une voie publique. Cela pose un réel problème au niveau de la traversée avec des matières et matériaux chimiques. Il demande si une passerelle ou un tunnel sera mis en place.

M. PAGANELLI ne pense pas qu'un accès souterrain ou une passerelle ait été envisagés et n'est pas au courant de cette problématique. Il va se rapprocher de la Région et de l'Ecole de Chimie pour avoir plus d'informations.

Concernant le bâtiment Bio-Eco, **M. HALBOUT** remercie toutes les équipes du PRES pour la méthode de travail mise en place qui a consisté à mettre autour de la table tous les utilisateurs, personnels techniques et enseignants ainsi que la direction de la Faculté des Sciences ; cela a permis d'entendre les demandes de tous !

Pour **M. HALBOUT**, cette méthode a fait ses preuves. Ainsi, pour le bâtiment Bio-Eco, un certain nombre de priorités et de contraintes ont pu être remontées auprès du Ministère qui ne les avait pas envisagées. Il est donc indispensable que cette démarche de travail persiste !

M. IMBERT indique que toutes les propositions n'ont pas été prises en compte. Il fait part d'une suggestion qui consistait à ne pas détruire le bâtiment. Cela coûtait moins cher et s'avérait bien plus fonctionnel pour la partie enseignement. La nécessité n'était-elle pas de construire un nouveau bâtiment seulement « en termes d'affichage ».

M. VINDOLET rappelle que la veille, se déroulait une réunion relative au plan Campus et au réaménagement de ce bâtiment avec les Directeurs de département. Les équipes du PRES ont été remerciées car il y a eu une écoute sur beaucoup de points.

M. BOUBY demande à quel moment les bâtiments 1-2-3-4 seront démolis.

M. PAGANELLI lui répond qu'ils le seront après que le village des sciences phase B sera construit.

M. BOUBY demande ce que deviendra la zone comportant ces bâtiments et notamment le restaurant administratif ; il demande si cette zone appartiendra toujours à l'université ? De plus il demande si le projet de rue entre le Triolet et le centre sportif tient toujours.

M. PAGANELLI lui répond que le processus sera long, il ne peut confirmer ou infirmer ces points car la vision dans quelques années sera probablement différente. Des mises à jour seront faites et les visions politiques ainsi que les besoins seront différents d'ici la démolition de ces édifices.

M. BOUBY exprime ses craintes : ce secteur est une zone de développement économique. Il sait très bien que des entreprises, des hôtels et restaurants vont s'y installer. Le principal problème porte sur l'accès au restaurant administratif.

M. HALBOUT explique qu'initialement dans le projet d'aménagement urbain existait une route qui devait relier le côté est avec le côté ouest de la zone. Avec les changements d'équipes à la Mairie et au sein de l'Agglomération de Montpellier, la vision n'est peut-être plus aussi claire sur ce projet. Il faut rester très vigilant et anticiper les choses pour obtenir des solutions qui répondront pleinement aux besoins.

M. PAGANELLI explique que ce travail s'effectue sur le long terme et qu'il est par conséquent impossible de figer les choses dès à présent. Cependant, il a noté la remarque de **M. BOUBY** visant à conserver la liaison piétonne reliant l'université au restaurant administratif.

Concernant le devenir de cette zone, **M. VINDOLET** s'inquiète sur le futur de l'espace naturel utilisé par le département d'enseignement Biologie-Ecologie. Il regrette de ne pas avoir eu de réponse claire à ce propos et souligne l'importance de cette zone pour les TP.

M. HALBOUT explique que ces espaces devront être protégés en l'état.

Mme LARIONOVA demande ce qui est prévu pour les bâtiments 5 et 6. Elle fait part de son inquiétude sur le nombre de places que comportent les amphithéâtres et des salles de TD risquant d'être trop justes pour accueillir les étudiants de L1.

M. HALBOUT explique que le bâtiment 6 sera détruit après la construction du bâtiment de « cours-TD » qui comportera un grand nombre de salles de TD et de cours. Quant au bâtiment 5, il sera réhabilité.

M. PAGANELLI explique qu'il va y avoir un « jeu de chaises musicales » qui permettra de libérer les locaux.

Pour **M. BOUBY**, il faut minimiser le « jeu des chaises musicales ». Il explique que le CHSCT travaille sur les bâtiments qui accueilleront les utilisateurs. L'état de ces bâtiments n'est pas des meilleurs, certains étant pollués.

M. PAGANELLI confirme qu'il n'est pas question de mettre des personnels face à des conditions de travail inacceptables.

En plus des gros travaux de réhabilitation des bâtiments 23 et 25, **M. HALBOUT** précise qu'il y aura des travaux paysagers réalisés par la DEAC participant ainsi à la mise en valeur du Campus.

M. BOUBY demande si les coursives seront conservées et si oui, seront-elles rénovées compte tenu des risques de sécurité ?

M. PAGANELLI répond que les coursives seront bien conservées et réhabilitées au fur et à mesure : elles sont l'identité de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT invite **M. BOUBY** à découvrir la réhabilitation des coursives du bâtiment 23. La seule chose qui n'a pas été réalisée sur celles-ci est l'écoulement des eaux ; cela a été signalé.

M. VINDOLET demande si l'équipement vidéo actuel se trouvant dans le bâtiment du département BE sera pris en charge lors du déménagement.

M. HALBOUT lui répond que les Directeurs de département sont au courant de la nécessité d'anticiper les dépenses liées à l'aménagement dans les nouveaux locaux et à prévoir quatre types de financements :

- une partie prise en charge directement par la Faculté des Sciences,
- une partie prise sur les demandes de projets pédagogiques,
- une partie prise en charge par le département,
- une partie prise sur la taxe d'apprentissage.

M. HALBOUT ajoute qu'une partie du matériel pourra être récupérée.

M. BOUBY pense que les ¾ des charges liées au déménagement seront effectuées par les personnels BIATSS qui se chargeront du déménagement et de l'installation.

M. HALBOUT explique que pour le déménagement au bâtiment 23, les personnels de la DEAC et les techniciens du département ont été mis à contribution, notamment pour les câblages.

M. FILHOL revient sur la rénovation des locaux et demande si l'augmentation des effectifs des étudiants a été prise en compte.

M. PAGANELLI explique qu'une stratégie immobilière a été demandée par le Ministère, visant à définir le nombre d'étudiants sur un horizon d'environ 5 ans. Il pense que l'opération visant à mesurer les déconstructions et les nouvelles constructions va permettre à l'Université Montpellier 2 de se retrouver avec plus de mètres carrés qu'elle n'en possède aujourd'hui.

M. HALBOUT précise qu'il existe un besoin de grands amphithéâtres et de grandes salles de cours.

M. IMBERT rappelle que le plan Campus devait être financé par un placement financier, censé rapporter 13 millions d'euros par an. Il se demande combien ce placement rapporte réellement !

M. PAGANELLI précise que le taux est stable et toujours identique. Il n'est pas censé fluctuer. Cet investissement a rapporté près de 35 millions d'euros entre 2010 et 2013.

M. HALBOUT précise que c'est le montant indiqué par l'Etat. Celui-ci a une enveloppe globale et la redistribue sous forme d'appels à projets globalisés, tant que le premier gros projet n'est pas signé, ce qui signifie que l'université n'est pas propriétaire de ces fonds. Elle pourra bénéficier des 13 millions d'euros dès le début des travaux mais pas avant.

M. HALBOUT remercie **M. PAGANELLI** et indique que des points seront régulièrement effectués auprès des Conseillers.

5) PRESENTATION DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE DSI-FDS

M. HALBOUT rappelle la demande du Conseil concernant la présentation du contrat de service Informatique.

M. HALBOUT indique que ce contrat s'inscrit dans le processus de migration du service Informatique de la Faculté des Sciences vers la DSI.

M. HALBOUT explique qu'un premier débat aura lieu ce jour et que le contrat de service devra être voté dans un second temps.

Mme JOAB fait part de diverses remarques - *annexe 4* -.

M. HALBOUT précise qu'il n'a perçu aucun point problématique sur cette proposition.

Mme JOAB se déclare « choquée » qu'il n'y ait pas eu de sollicitation, en amont, des usagers.

M. HALBOUT demande au Conseil s'il y a d'éventuelles autres remarques. Il pense que tous les Conseillers n'ont pas pu s'approprier le texte lu par **Mme JOAB**. S'il devait y avoir d'autres remarques, elles seraient présentées au service Informatique, représenté au sein de ce Conseil par **M. KAUFFMANN**, son Responsable, ainsi qu'à la DSI.

M. HALBOUT a bien reçu le message que la priorité, au niveau des systèmes d'information, doit être donnée à la Formation. Il explique qu'il peut y avoir des missions de développement partagées et que des agents, affectés sur des missions « Faculté des Sciences » peuvent être mis à disposition, sur d'autres missions, pour monter des nouveaux systèmes d'information et développer de nouveaux outils. Par contre, si cette mise à disposition doit mettre en cause l'existence de TP informatique, cela ne pourra plus aller !

M. HALBOUT remercie le département Informatique pour ces remarques.

M. BOUBY n'a pas décelé de réflexion sur la future DSI de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT explique que dans la future DSI, un service de proximité a été identifié et celui-ci reprendra les actuelles missions du SIF.

Pour **M. BOUBY**, procéder à des changements aujourd'hui alors que la fusion des universités se met en place, induira des modifications par rapport à l'organisation des services. Si on change quelque chose alors qu'en janvier 2015 la nouvelle université est mise en place, il faut bien évidemment intégrer toute cette partie et ne rien oublier.

M. HALBOUT précise que pour l'organisation politique de la DSI, la Direction de la Faculté des Sciences tient à garantir les missions et ne désire pas que ses personnels arrivent dans « une deuxième phase » où tout aura été construit et où toutes les opportunités de mutation et d'évolution de carrière auront été actées.

Pour **M. BOUBY**, les personnes qui ne sont pas satisfaites par cette organisation doivent directement prendre contact auprès des Administrateurs qui ont votés la fusion ! Il rappelle que Sud Education est contre. On a parlé de « progressivité » mais lorsque les budgets seront globalisés au sein de cette nouvelle université, il sera trop tard !

M. HALBOUT pense effectivement que l'on aurait pu anticiper davantage un certain nombre de réflexions.

M. BOUBY répète que Sud Education était contre la fusion. En revanche, les demandes qui ont été faites au niveau du CA, du CHSCT et du CT avaient pour but d'obtenir une réelle information sur le devenir des personnels et des services : cela a été refusé. Il suggère que la fusion ne se fasse peut-être pas tout de suite car une action juridique va être lancée.

M. HALBOUT lui répond qu'il y a déjà eu un débat à ce sujet. Il pense que **M. BOUBY** connaît ses positions concernant cette fusion qui sont certes différentes, mais il croit effectivement que la démarche aurait pu être mieux entreprise !

M. HALBOUT conclut ce point et propose de passer au suivant.

6) DISCUSSION SUR LE CADRAGE MCC 2014-2015

Pour **M. HALBOUT**, le Conseil se doit d'avoir un débat sur le cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC - afin de ne pas être pris de cours en début d'année universitaire. Il précise que les éléments de cadrage, les MCC Licences et Masters ainsi que les propositions d'évolution sont disponibles sur l'ENT.

M. HALBOUT indique que la proposition majeure d'évolution est la généralisation de la seconde session à toutes les épreuves, à l'exception des TP, les sorties terrain et projets, les UE spécifiques de préparation aux concours et de Langues nécessitant un suivi continu.

Mme HOULDINGER ne comprend pas pourquoi les UE de Langues sont exclues des rattrapages.

M. HALBOUT indique qu'il s'agit d'un problème à la fois logistique et pédagogique.

Mme HOULDINGER fait référence à la loi qui permet le rattrapage même dans le cadre d'un contrôle continu.

M. HALBOUT précise que comme il y a « progressivité », l'étudiant dispose de plusieurs chances : il s'agit de la règle du max. Il explique aussi qu'une 2^{ème} session qui se ferait uniquement en amphithéâtre n'aurait aucun sens pour une UE d'anglais.

Mme HOULDINGER lui répond qu'il est possible de mettre en place une 2^{ème} session pour les Langues : il suffit de faire un écrit. Elle ajoute qu'elle-même a été évaluée en écrit et que la note du contrôle terminal prévalait sur tout ce qu'elle avait présenté à l'oral.

M. HALBOUT entend et précise qu'il y aura une prise de position de la part du Conseil. Il demandera aux collègues des Langues d'intervenir à ce moment-là.

Mme HOULDINGER propose alors, que, pour certaines UE, dans l'impossibilité de mettre en place un contrôle terminal avec rattrapage, un cadrage du contrôle continu puisse prévoir que l'étudiant soit évalué sur un oral, un QCM et un écrit et non en une seule fois à la « va vite » en fin d'année, pénalisant les étudiants ne pouvant bénéficier d'un rattrapage sous prétexte qu'il s'agit d'un contrôle continu.

Mme HOULDINGER pense qu'il est nécessaire de cadrer le contrôle continu et d'offrir un rattrapage pour ces UE aux étudiants.

M. HALBOUT entend cette demande et précise qu'elle sera inscrite dans le procès-verbal.

Pour **Mme CISSE**, exclure ces UE spécifiques est un problème dans le sens où le contrôle continu n'est pas clairement cadré, notamment pour les UE de TP. Elle comprend qu'il n'y ait pas de 2^{ème} session pour ces UE mais cela laisse l'occasion à l'enseignant d'évaluer ses étudiants sur 2 TP dans l'année : il n'est pas possible d'évaluer la progression d'un étudiant avec 2 contrôles.

Mme CISSE fait référence à un contrôle terminal écrit qu'elle a eu en fin d'année : comme il s'agissait d'un contrôle terminal, il n'y a pas eu de rattrapage.

M. HALBOUT indique que cette pratique est interdite.

Mme HOULDINGER ajoute qu'il s'agissait d'un contrôle terminal déguisé en contrôle continu ; certains enseignants ne rendant pas les copies.

Mme HOULDINGER fait part des difficultés rencontrées par les étudiants.

Pour **M. VERNICOS**, il est important d'écouter ces remarques « qui sont véridiques ». Tant que la Direction de la Faculté des Sciences ne fera pas le nécessaire pour que les règles de contrôle continu soient appliquées et que des sanctions soient mises en pratique - cela ne rentrant pas dans le cadre d'une erreur professionnelle -, certains continueront à ne rien respecter ! Il est important de définir ce qu'est un contrôle continu ; en outre, les Enseignants-Chercheurs doivent respecter les règles !

M. HALBOUT préfère que le Conseil s'astreigne à cadrer les choses plutôt qu'à stigmatiser tout le monde. Le cadrage évitera le débordement et la suspicion.

Pour **M. HALBOUT**, il est important que l'étudiant ait sa copie pour mesurer sa progression. Un contrôle continu intégral ne signifie pas d'évaluer une partie pendant la moitié d'un semestre et d'évaluer l'autre partie pendant l'autre moitié du semestre : il n'y a pas d'évaluation de la progression de l'étudiant. **M. HALBOUT** reconnaît toutefois que cela existe dans certaines UE.

M. HALBOUT pense qu'il ne faut pas ajouter des contraintes mais un cadrage s'avère effectivement nécessaire.

Pour **Mme CISSE**, les cadres existent mais ils ne sont pas respectés dans certain nombre d'UE !

M. HALBOUT demande à ce que les étudiants lui signalent tout dysfonctionnement afin qu'il puisse intervenir auprès de l'enseignant. Il souhaite éviter la généralisation et le cadrage excessif car celui-ci pourrait décourager les équipes.

M. HALBOUT retient de ce débat qu'un cadrage spécifique pour les UE d'anglais est nécessaire et il demandera à **Mme HEAPS DI COSTANZO**, Directrice du département des Langues de se joindre au Conseil. Il retient la proposition de **Mme HOULDINGER**, à savoir l'instauration, à défaut d'une seconde session, d'une évaluation écrite, orale et un QCM. Cette proposition devra être cadrée avec les équipes pédagogiques pour qu'il y ait la possibilité de revenir vers elles s'ils n'ont pas suivi ce cadrage.

Mme CISSE rappelle que l'UNEF demande l'ouverture d'une seconde session pour tous les étudiants comme cela se fait dans certaines universités.

M. HALBOUT lui rappelle qu'une demande a été formulée auprès du Ministère l'an dernier. La demande a été refusée. Il lui conseille de se rapprocher du bureau national de l'UNEF pour qu'il fasse une demande auprès de l'administration centrale : il faut une pression un peu plus forte notamment de la part des associations étudiantes !

Mme CISSE regrette qu'il n'y ait pas plus de débats à ce sujet. Elle demande s'il est possible d'inclure dans la Charte des examens la demande d'une semaine de révisions avant chaque session d'examen.

M. HALBOUT lui répond qu'idéalement il faudrait plus de semaines dans l'année !

M. HALBOUT remercie l'Assemblée pour ce débat et propose de passer au point suivant.

7) POINT SUR LE LMD4

M. HALBOUT propose au Conseil de faire un point sur le LMD4

a- Retours AERES

M. HALBOUT explique qu'un travail important a été réalisé concernant les réponses relatives aux évaluations de l'AERES ; les documents sont à disposition sur l'ENT.

b- Point d'étape sur les Masters

M. HALBOUT demande à **M. NOBILI** de présenter un point d'étape sur les Masters.

M. NOBILI précise qu'il continue d'œuvrer auprès des représentants des différentes mentions. Aussi, avant de présenter au Conseil l'ensemble des données, il souhaite s'entretenir avec tous les responsables pédagogiques.

M. HALBOUT indique qu'il a été effectué un gros travail d'harmonisation et de contrôle des heures réalisées.

c- H/E Licence

M. HALBOUT indique qu'il est nécessaire de connaître l'avis du Conseil concernant le Diplôme National d'Œnologie.

Mme DEGOLS explique que le représentant de cette formation ne peut être présent à ce Conseil ; il le sera lors du Conseil du 7 juillet prochain d'autant plus qu'il « existerait un risque » d'évolution dans cette formation dans les années à venir.

M. DEGOLS rappelle que ce diplôme est destiné aux étudiants titulaires d'un BTS souhaitant poursuivre leurs études en œnologie. Pour y accéder, il faut avoir un niveau L3. Une année de transition leur est donc nécessaire.

M. HALBOUT précise qu'il faut former les étudiants pour qu'ils puissent accéder à une formation plus spécifique et celle-ci s'avère onéreuse. La discussion qui sera proposée concernera l'évolution de cette formation dans la mesure où nos partenaires, à savoir la Faculté de Pharmacie, se désengage.

M. BOUBY espère que la Faculté des Sciences de Montpellier se dirigera de plus en plus vers des préparations de concours externes telles que les prépas kiné.

Mme DEGOLS explique que cela avait été envisagé mais abandonné. Pour le LMD3, la Faculté avait mis en place une prépa kiné. Pourtant, des discours au niveau ministériel laissent entendre que cette prépa serait intégrée au L1 SS - pour un nombre d'étudiants assez faible -. Enfin, ces derniers devant à la fois réussir leur année et leur concours, les retours n'étaient pas très positifs.

M. HALBOUT demande où se déroulent ces prépas kiné.

Mme DEGOLS lui répond qu'il s'agit principalement d'établissements privés.

Pour **M. HALBOUT**, il serait intéressant que le Conseil ait un débat sur ces prépas.

Mme DEGOLS précise que les UE de préparation étaient assurées par des enseignants de l'Université Montpellier 1 - Faculté de Pharmacie -.

M. BOUBY indique que le but serait de se réapproprié ces formations qui, il y a quelques années, appartenaient à l'Université Montpellier 2. Il précise que ces dernières se déroulent effectivement dans des établissements privés mais que les cours sont assurés par des enseignants de la Fonction Publique, bénéficiant d'un supplément de salaire important pour enseigner dans ces filières.

Pour **M. BOUBY**, la Faculté se doit d'assurer ces formations universitaires.

M. HALBOUT prend l'exemple de la Belgique où ces formations se font dans le cadre universitaire.

M. HALBOUT indique qu'il se renseignera pour savoir s'il ne serait pas possible d'avoir un financement dans le cadre de l'IDEFI UM3D.

M. LEMOIGNO craint que cela ne soit pas possible car il ne s'agit pas d'une réorientation.

M. HALBOUT propose que ce point soit à nouveau inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil

d- Modalités de mise en œuvre de l'offre de formation LMD4

M. HALBOUT explique qu'il a mis à disposition pour avis des Conseillers sur l'ENT, le chapeau qui présente l'Offre de formation de la Faculté des Sciences. Ce document a été co rédigé par **Mme DEGOLS** et **M. NOBILI**.

M. HALBOUT sollicite l'avis du Conseil sur ce document avant de le transmettre à la Direction de l'université qui devra ensuite l'adresser au Ministère.

Mme DEGOLS précise que dans sa présentation, il y avait une contrainte de pagination: pas plus de 2 pages.

Mme LARIONOVA pense que ce document devrait être complété par des tableaux des unités d'enseignement, des fiches descriptives des UE, et par les suppléments de diplômes. Il est important que le document soit le plus complet possible.

M. HALBOUT explique que contrairement aux années précédentes, la CFVU a délégué à la Faculté des Sciences la rédaction de ce document.

Mme JOAB remarque que dans les « publics spécifiques » on fait référence aux étudiants en situation de handicap, aux sportifs mais que rien n'est mentionné pour les étudiants salariés.

M. HALBOUT note la remarque tout en indiquant qu'il y sera fait mention.

M. HALBOUT demande aux Conseillers s'ils ont d'autres remarques à formuler. En l'absence, il indique que les informations sur les étudiants salariés seront ajoutées et que le document sera transmis à la Direction de l'université.

M. HALBOUT remercie l'Assemblée.

8) PROJETS ETUDIANTS

M. HALBOUT précise que deux demandes de projets étudiants sont présentées.

a- Env'Agro Tech

M. HALBOUT rappelle que le Conseil avait demandé que des précisions soient apportées à ce projet.

M. HALBOUT indique qu'Env Agro Tech avait sollicité le financement auprès de diverses universités et seule l'Université Montpellier 2 a répondu positivement - par le biais du CFVU -, pour une aide à hauteur de deux mille euros. Outre l'UM2, il y a eu d'autres sources de financement notamment émanant des collectivités locales.

M. HALBOUT signale que l'avis de la composante est plutôt « mitigé » : il s'agit certes d'un beau projet étudiant qu'il faut soutenir, cependant, il alerte l'Assemblée sur la part importante des frais de bouche. Ces derniers s'élèvent en effet à près de 75% du budget final.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences soutient les projets étudiants et il propose aux membres élus de soutenir symboliquement ce projet à hauteur de deux cents euros.

Votants : 30 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prends pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 30

Le Conseil de la Faculté des Sciences vote à l'UNANIMITE la subvention d'un montant de 200€ - deux cents euros - pour l'association Env'Agro Tech.

b. Student Chapter Montpellier

M. HALBOUT rappelle que cette association a déjà fait une demande de subvention pour un voyage d'études au Maroc. Même si la demande est recevable, il propose aux Conseillers de différer le vote car il pense que les associations doivent concentrer leurs demandes et mettre en évidence leurs priorités.

M. HALBOUT propose d'adresser un message à cette association, en lui suggérant de transmettre ses demandes de subvention en même temps et de ne pas attendre que le Conseil vote une première demande pour ensuite en formuler une seconde.

M. HALBOUT est contrarié car le projet est parfait mais la « méthodologie » n'est pas satisfaisante.

Mme CISSE pense que le Conseil pourrait soutenir ce projet même si la méthode n'est pas bonne.

M. HALBOUT souhaite que l'an prochain, cette association fasse part au Conseil de l'ensemble des projets en début d'année et qu'une subvention globale leur soit attribuée.

Mme HOULDINGER ne pense pas qu'il soit possible pour les associations de communiquer sur leurs projets dès le mois de septembre.

Mme CISSE s'inquiète qu'il n'y ait pas de répercussions qui les empêcheraient de clôturer leur budget cette année.

M. IMBERT demande si le voyage a déjà eu lieu et si oui, est ce que l'association serait pénalisée si la Faculté ne validait pas cette subvention ?

M. HALBOUT lui répond que le voyage a déjà eu lieu et que cela ne leur posera pas de problème financier car il assure une gestion pluriannuelle. C'est pour cela qu'il souhaite que l'association communique au plus tôt son projet au Conseil.

Pour **M. HALBOUT**, il n'y pas d'obstacle à financer deux demandes de subventions par an mais pas une demande tous les mois ! Il précise que le report ne mettra pas l'association en difficulté.

M. HALBOUT propose d'inviter les représentants de l'association au Conseil de la rentrée 2014 afin qu'ils procèdent à une présentation de leur projet.

Le Conseil ne souhaite donc pas se prononcer sur cette demande alors même qu'il est précisé qu'il soutient le projet.

9) QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il une autre question diverse ; aucune n'est formulée.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation

La 10^{ème} séance - ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 12h15.**

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND